

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 04/05/2023

L'an deux mille vingt-trois le quatre du mois de mai à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par M. Olivier FOUILLET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du CCAS à Airvault.

16 présents : Lucienne AUBRY, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAL, Anne-Marie POUPIN, Micheline REAU, Françoise RICHARD, Daniel ROBERT, Nadine VIVIER.

1 pouvoir :

Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Anne-Marie POUPIN

Excusés : Pierrette MILLIASSEAU.

Absent (e) s : Gérard CHABAUTY, Cécile GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire de séance : Anne Allier

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR LE DEPARTEMENT

Délibération n° D 2023-011

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.314-1 à L.314-9 et R.314-1 et suivants ;

Vu le décret 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics ;

Considérant l'impact financier de la mise en place du complément de traitement indiciaire d'un montant de 49 points d'indice majoré sur le budget des SAAD au titre de la période courant du 1er avril 2022 au 28 février 2023;

Considérant la nécessité de verser une dotation de fonctionnement aux SAAD permettant de compenser l'impact financier des surcoûts sur le budget des SAAD ;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité des votants présents et représentés

DECIDE

- D'accepter la dotation du Département de 44 358.53€ pour la prise en charge du complément de traitement indiciaire perçu par les agents du CIAS sur la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023,
- D'autoriser Madame la Vice-présidente à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour extrait conforme,

AR Préfecture
Airvault le 9 mai 2023

079-200055671-20230515-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 15-05-2023

Publication le : 15-05-2023

La Vice-Présidente,

Frédérique DRAMBRINE

